

Rapports sommaires

Transformer les parlements



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Juillet 2022

2022

Les parlements et l'informatique en nuage

Mai 2022

Dans le cadre de la série de webinaires intitulée *Transformer les parlements*, le Pôle sur les données ouvertes et le Pôle sur la gouvernance des TIC du Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'UIP ont organisé un webinaire sur l'utilisation faite par les parlements de l'informatique en nuage (cloud). Suivi par plus de 60 participants, notamment des responsables des services informatiques de parlements nationaux, ce webinaire ([VOIR LA VIDEO](#)) a analysé pourquoi et comment un nombre croissant de parlements stockent leurs informations et leurs documents dans le cloud.

Des études de cas ont été présentées par la Chambre des communes du Canada, le Parlement de la Finlande, les chambres du Parlement irlandais (Oireachtas) et le Parlement panafricain. Les intervenants ont exposé en détail les modalités de la transition dans leurs parlements respectifs, des systèmes informatiques internes aux plateformes et fournisseurs de cloud pour le stockage des données parlementaires. Ils ont présenté leurs stratégies pour adopter le cloud, leurs feuilles de route pour surmonter les obstacles qui se dressent au niveau juridique et de la protection des données, leurs politiques et processus parlementaires internes, ainsi que les qualifications et les compétences informatiques nécessaires pour gérer et exploiter des systèmes et des données dans le cloud.

Le webinaire a permis de dégager plusieurs recommandations utiles pour les parlements qui s'engagent sur cette voie, notamment :

- Avancer pas à pas vers l'utilisation du cloud, par exemple au moyen de projets pilotes permettant d'apprendre par la pratique ;
- Recourir à plusieurs clouds afin de ne pas dépendre d'un seul fournisseur ou d'une seule plateforme ;
- Tirer parti des partenariats avec les fournisseurs de cloud qui sont souvent tout à fait disposés à fournir un soutien technique aux utilisateurs et à les aider à renforcer leurs compétences internes.

Enfin, les experts sont convenus de la nécessité pour les parlements d'adapter leurs processus d'achat en vue de privilégier les dépenses de type opérationnel. Ce type

de dépenses convient mieux à des abonnements au cloud mensuels ou annuels, plutôt qu'à des achats d'équipement généralement privilégiés par les services informatiques.

Cybersécurité

Juin 2022

Le Pôle sur les données ouvertes et le Pôle sur la gouvernance des TIC du Centre pour l'innovation au parlement (CIP) ont organisé un webinaire sur la cybersécurité dans les parlements. Ce webinaire était réservé à un public invité qui a eu l'occasion d'entendre des experts de plusieurs parlements et de réfléchir aux défis qui se posent aujourd'hui en matière de cybersécurité. Les participants ont examiné comment la pandémie de COVID-19 a changé non seulement leur manière de travailler, mais aussi leurs impératifs de sécurité. Du fait qu'un nombre accru de systèmes ont été mis en ligne, tant les besoins de gestion interne que le profil de risque des parlements ont changé. Les parlements s'appuient désormais de plus en plus sur des systèmes basés sur l'informatique en nuage et sur le logiciel en tant que service (Software as a Service). De nombreux parlements ont par ailleurs constaté une augmentation significative de la demande pour un accès à distance à leurs serveurs.

Comme d'autres institutions publiques, les parlements ont enregistré une hausse des cyberattaques. Les risques n'ont jamais été aussi élevés. Toutefois, il n'est pas facile de recruter et de retenir des personnes formées à la sécurité informatique. Les parlements élaborent en interne des stratégies en vue de sensibiliser les utilisateurs, de mettre en place des formations et des programmes de soutien pour les parlementaires et le personnel parlementaire, et de surveiller les activités afin de prévenir les risques en matière de sécurité et les éventuelles infractions.

Le webinaire a mis en lumière que la cybersécurité est un problème sérieux et récurrent pour les parlements. Ceux-ci doivent revoir le soutien dont ils bénéficient à l'interne et mettre à jour les accords de prestation de services qu'ils ont conclus. L'un des principaux enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 est la nécessité de mieux se préparer aux imprévus. Il faut également reconnaître que les stratégies mises en place avant la pandémie en matière de sécurité et de planification de la continuité des activités étaient souvent insuffisantes. Parmi les recommandations concrètes formulées lors du webinaire, les parlements ont été invités à se pencher sur leurs directives nationales en matière de cybersécurité et à travailler avec des organismes publics dans ce domaine afin d'atténuer et de mieux gérer les risques.

2021

Améliorer l'accessibilité des données parlementaires

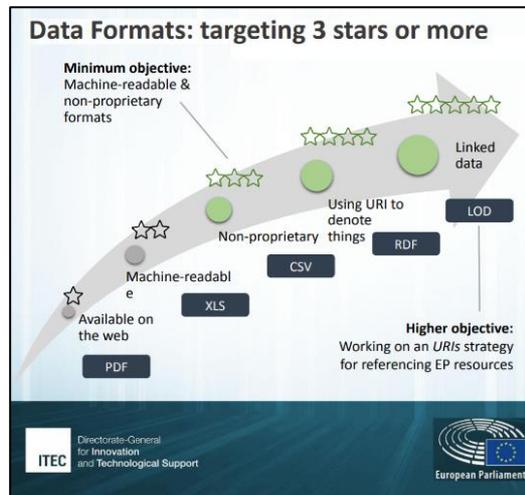
Octobre 2021

En octobre et novembre 2021, le Pôle sur les données ouvertes et le Pôle sur la gouvernance des TIC du Centre pour l'innovation au parlement ont organisé quatre webinaires lors desquels les parlements ont pu mettre en commun leurs expériences et renforcer leurs connaissances en lien avec l'élaboration et le déploiement des feuilles de route pour leur transformation numérique. Le premier webinaire s'est penché sur les moyens pour les parlements de rendre leurs données plus accessibles. Il a réuni des participants des Chambres des députés de l'Argentine et du Brésil, du Parlement du Royaume-Uni et du Parlement européen, qui ont fait des présentations et ont eu un échange de vues. Les principaux points à retenir de ce webinaire ([VOIR LA VIDEO](#)) sont les suivants :

Quels types de données ouvertes les parlements peuvent-ils rendre accessibles pour promouvoir la transparence et la participation des citoyens ?

Un [portail de données ouvertes bien conçu](#) contient généralement des informations sur les parlementaires et leurs activités législatives, les partis et formations politiques, les activités des commissions et comités (ainsi que celles de leurs membres) et les propositions législatives soumises au parlement, ainsi que des données sur les séances plénières, notamment les taux de participation et les résultats des votes. On y trouve aussi des informations sur la diplomatie parlementaire, les effectifs, les salaires, les dépenses et l'organisation.

Quels sont les piliers d'un projet de données ouvertes mis en œuvre par un parlement ? Le projet doit être régi par une stratégie et un cadre de gouvernance qui prendront la forme d'une orientation stratégique approuvée pour les données ouvertes. Ces éléments seront complétés par des principes directeurs clairement définis. Sont également nécessaires, pour renforcer l'accessibilité des données : a) une licence ouverte pour les données, b) des données trois étoiles au minimum, ou l'objectif d'y parvenir, c) un portail de données ouvertes pour assurer l'accès aux données, et d) une stratégie de communication pour faire connaître le projet.



Classement des formats de données (© Reet Sommer, DG ITEC, Parlement européen)

Que peuvent faire les parlements, tant à l'interne qu'à l'externe, pour que le public comprenne mieux les données ouvertes et leur utilité ? À l'interne, des articles sur les données ouvertes peuvent être publiés dans des bulletins d'information, des réunions peuvent être organisées en présence de personnes – issues de différents départements – qui s'intéressent aux données, et des formations peuvent être proposées au personnel sur des thèmes en lien avec les données. À l'externe, les parlements peuvent promouvoir les échanges avec d'autres institutions

et participer à des événements nationaux ou internationaux relatifs aux données ouvertes, tels que les hackathons.

Comment la production de données ouvertes par les parlements peut-elle renforcer la transparence de l'institution parlementaire ? Les parlements qui produisent des données ouvertes doivent être à l'écoute des personnes qui s'y intéressent, comprendre les questions des utilisateurs publics de ces données (par exemple comment ils souhaitent y accéder) et être attentifs à ce que les utilisateurs finaux ne comprennent pas au sujet des données, afin d'améliorer les informations y relatives.

Mesurer la performance des parlements au moyen d'indicateurs clés de performance

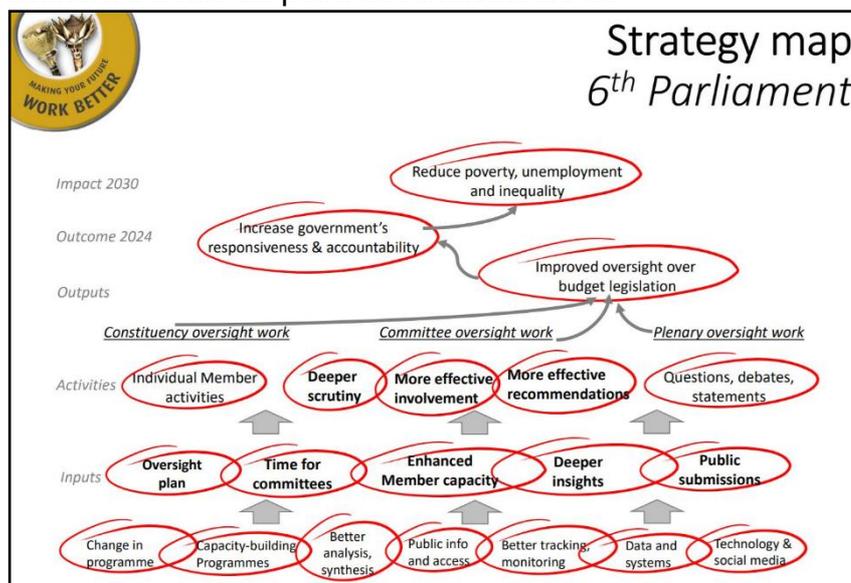
Novembre 2021

En octobre et novembre 2021, le Pôle sur les données ouvertes et le Pôle sur la gouvernance des TIC du Centre pour l'innovation au parlement (CIP) ont organisé quatre webinaires lors desquels les parlements ont pu mettre en commun leurs expériences et renforcer leurs connaissances en lien avec l'élaboration et le déploiement des feuilles de route pour leur transformation numérique. Le deuxième webinaire s'est penché sur les moyens pour les parlements d'évaluer leurs résultats par le biais d'indicateurs clés de performance. Il a réuni des participants du Parlement de l'Afrique du Sud et du Parlement européen, qui ont fait des présentations et ont eu un échange de vues. Les principaux points à retenir de ce webinaire ([VOIR LA VIDÉO](#)) sont les suivants :

Comment les indicateurs de performance sont-ils élaborés ?

Les indicateurs de performance sont un moyen de relier directement les activités opérationnelles d'un parlement à ses objectifs stratégiques. Le Parlement de l'Afrique du Sud a présenté comment il a mis au point des indicateurs de

performance qui ont des liens avec tous les éléments de son cycle de vie stratégique. Le plan stratégique du Parlement prévoit des objectifs spécifiques à atteindre au fil du temps. Ces objectifs sont reliés aux services, et pour chaque service, des cibles sont définies. Ces cibles se traduisent enfin par un indicateur de performance. L'évaluation de la performance institutionnelle à l'aide de ces indicateurs est ainsi incorporée dans le cycle de planification stratégique, de suivi et de présentation de rapports.



Plan stratégique en tant que ressource pour la définition de cibles et d'indicateurs de performance (crédit : Parlement de l'Afrique du Sud)

Comment la performance peut-elle être mesurée ?

Les services à la disposition des parlementaires – tels que les TIC, la gestion des équipements et des installations, la recherche, les services de conseil et de procédure, les services de soutien pour les commissions et comités – peuvent être évalués au moyen de différents indicateurs, notamment leur accessibilité, leur opportunité, leur fiabilité, leur équité et leur utilité. L'évaluation peut être menée par le biais d'enquêtes de satisfaction simples et transparentes auprès des parlementaires et du personnel parlementaire.

Comment associer l'ensemble de l'organisation à l'évaluation de sa performance ?

Pour de nombreux parlements, l'évaluation de la performance implique un changement de mentalité au niveau institutionnel. L'un des facteurs de réussite essentiels consiste à ce que les dirigeants du parlement participent eux-mêmes aux efforts visant à faire connaître et à mettre en valeur l'évaluation de la performance. L'acceptation de cette évaluation en tant qu'activité du parlement doit ensuite être suscitée dans toute l'institution selon une approche descendante, c'est-à-dire au niveau des divisions puis des unités. Pour s'assurer le concours de tous à l'évaluation de la performance, les parlements doivent veiller à ce que chacun comprenne non seulement ce qu'il doit faire, mais aussi et surtout la finalité de son travail et ce qu'il apporte à l'organisation. Des manifestations et des consultations doivent être régulièrement organisées pour faire passer ce message, dont l'un des points essentiels est qu'on évalue toujours la performance des activités du parlement et non celle des membres du personnel au niveau individuel.

Réunions hybrides et applications de vote à distance

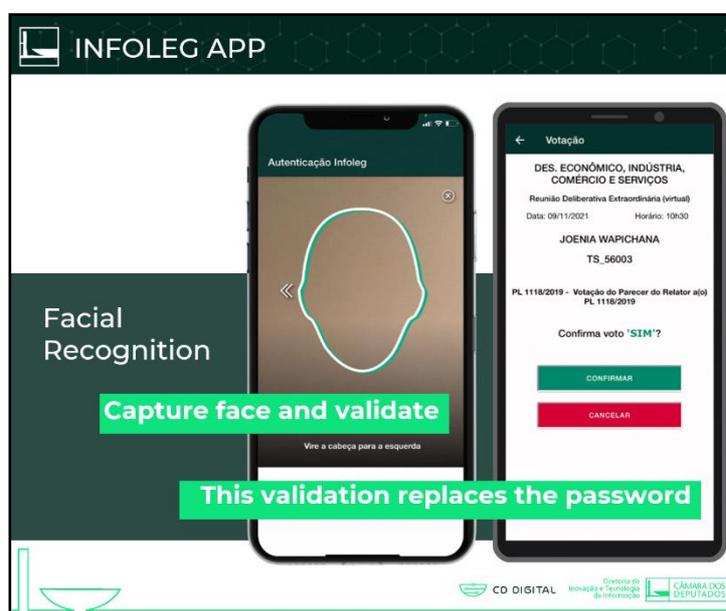
Novembre 2021

En octobre et novembre 2021, le Pôle sur les données ouvertes et le Pôle sur la gouvernance des TIC du Centre pour l'innovation au parlement (CIP) ont organisé quatre webinaires lors desquels les parlements ont pu mettre en commun leurs expériences et renforcer leurs connaissances en lien avec l'élaboration et le déploiement des feuilles de route pour leur transformation numérique. Le troisième webinaire s'est penché sur l'émergence des réunions hybrides et des applications de vote à distance pendant la pandémie. Fort des contributions du Parlement du Royaume-Uni, de l'Assemblée nationale de la Zambie et des Chambres des députés du Brésil et de l'Argentine, le webinaire ([VOIR LA VIDÉO](#)) a abordé de nombreuses questions, que nous résumons ci-après.

Apporter de nouvelles solutions aux parlementaires

Les parlementaires ont été confrontés à de nombreux changements technologiques (et dans leurs procédures) au cours des 18 derniers mois, ce qui a amené les parlements à renforcer le déploiement de nouvelles applications et le soutien apporté dans ce domaine. Dans les présentations qu'ils ont faites lors de ce webinaire, les parlements ont relevé que ce déploiement exigeait souvent un effort de communication et de soutien comportant trois axes :

- 1) proposer des tutoriels et des lignes directrices ;
- 2) travailler sans relâche avec les bureaux et le personnel du parlement ; et
- 3) mettre en place une ligne téléphonique et un service d'assistance pour soutenir les parlementaires qui utilisent l'application de vote à distance.



Fonctionnalités de, INFOLEG, l'application de vote à distance. (© Chambre des députés du Brésil)

Garantir la sécurité des systèmes de vote

Pour les parlementaires, il est essentiel que les votes soient d'une exactitude irréprochable. Il est donc impératif que les systèmes de vote soient totalement fiables en termes de précision et de sécurité. L'authentification multifactorielle, basée notamment sur les données biométriques (par la reconnaissance d'empreintes digitales sur les appareils mobiles) est considérée comme une mesure de sécurité suffisante pour garantir que le vote est réalisé par le parlementaire lui-même et non par quelqu'un d'autre. Les parlements pourraient encore renforcer leurs pratiques en matière de sécurité en collaborant avec les institutions nationales de cybersécurité et en se conformant aux recommandations d'organismes du secteur public.

Se tourner vers les pratiques agiles

En raison des délais serrés et de l'urgence de redevenir fonctionnels, les parlements n'ont pas pu se tourner vers les méthodes classiques de développement de logiciels, qui nécessitent souvent beaucoup de temps pour la définition des besoins, les achats et le développement du système. Apparues au cours des vingt dernières années, les méthodes dites "agiles" permettent de développer et de déployer des systèmes d'une manière plus itérative et directement axée sur les besoins des utilisateurs. Les parlements qui ont participé à ce webinaire ont expliqué comment ils ont modifié leurs pratiques de développement pour tirer parti des méthodes agiles, qui leur ont permis de déployer un produit de base viable avant d'affiner et d'élargir leur offre de manière itérative et progressive en un laps de temps relativement court. Outre le fait qu'elle assure un déploiement des applications plus rapide et plus flexible, cette méthode présente l'avantage de rapprocher le personnel technique des utilisateurs.

Échanger avec d'autres parlements aux niveaux régional et mondial

Les participants ont relevé qu'il avait été pour eux d'une importance vitale d'avoir des liens solides avec d'autres parlements aux niveaux régional et mondial pendant la pandémie. Les solutions commerciales et informatiques pour les parlements sont par nature très marginales, et le marché des TIC a tardé à fournir aux parlements les solutions sur mesure dont ils avaient besoin. Souvent, le meilleur moyen pour eux de trouver rapidement des réponses utiles et pertinentes a été de se mettre en rapport avec d'autres parlements.

Gouvernance – construire une stratégie numérique

29 novembre 2021.

De ce quatrième webinaire, un enregistrement vidéo est disponible et peut être consulté [ici](#).

Contact

Pour en savoir plus sur ce webinaire, les projets présentés ou les intervenants, veuillez écrire à innovation@ipu.org.